



ESQUIEZE –SÈRE

Compte rendu du Conseil Municipal

Du 10 octobre 2017

Étaient présents : P Vuillaume, Ch Baa-Puyoulet, P Nadau, ML Broueilh, E.Coulom-Toye, JM Dellac, S.Ducos . Y Lafon, O.Memain.

Absents excusés : J.Places, Th.Lassalle-Carrere,

Secrétaire de séance : ML Broueilh

1. Compte rendu du Conseil Municipal du 14 septembre 2017

Sans commentaire, le compte rendu du 14 sept 2017 est approuvé à l'unanimité.

2. Convention de servitude privée pour le passage des réseaux d'assainissement et eaux pluviales lotissement « LE BREYE »

Les consorts Lassalle Carrere souhaitent réaliser un lotissement à Sère sur les parcelles A803 et A804 qu'ils dénommeraient LE BREYE.

Dans ce cadre ils souhaiteraient après réalisation :

- céder à la commune à titre gratuit, environ 45m² de la parcelle A804, afin de régulariser l'empiétement que M Patrice Lassalle Carrere à effectuer pour réaliser l'entrée sur sa propriété parcelle A803 et y faire transiter ses réseaux d'eaux pluviales et eaux usées
- que la commune, après réalisation et réception des travaux de conformité des réseaux eaux pluviales et usées du lotissement, en devienne gestionnaire et exploitant.

Après débat, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- accepte que lui soient cédés à titre gratuit 45m² de la parcelle A804 à proximité directe de la voie communale sans prendre la responsabilité des réseaux qui transitent par cette zone
- refuse de prendre à sa charge les réseaux d'eaux pluviales et usées des futurs lots
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires

3. Objet : Longueur de la voirie communale

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de mettre à jour le tableau de classement de la voirie communale. Cette donnée est intégrée dans le calcul de certaines dotations notamment la DGF.

Suite au relevé, il propose le nouveau classement des voies communales qui fait apparaître une longueur totale de voirie de 5 977 M contre 5200 M.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la modification du tableau de classement des voies communales annexé à la présente délibération.

3. Divers

Lotissement des Aillas :

Les travaux seront terminés fin octobre sauf un toit en ardoises au-dessus du transformateur qui sera réalisé fin novembre.

Rappels :

- achat des terrains en 2003 pour un montant de 216000€,
- premier vente de lots en 2011 et les derniers 2015
- montant des honoraires architecte-géomètre-notaire 50 000€
- montant des travaux 386 746,32 €
- vente des 13 lots : 416540.46
- subventions Parc et Région : 44 000€

Au final, le reste à charge pour la commune est de : 192 205.86€.

L'inauguration avec les propriétaires et différents acteurs se fera fin novembre.

Fête des Lumières : cette année, elle aura lieu le 9 décembre : l'après-midi gouter/bal organisé par l'APE et en soirée spectacle avec la troupe LABO M Arts de la région toulousaine (spectacle de jonglerie avec le feu)

Travaux PAPI : les travaux devraient être terminés le 31 octobre grâce aux moyens supplémentaires mis en place par l'entreprise GUINTOLI et à la météo clémente. Le niveau de protection devrait être celui de la crue cinquantennale.

Eglise d'Esquièze : les travaux de réfection de toiture seront terminés pour la fin du mois. Cout architecte LAVIGNE et travaux charpenterie LABORDE : 109 902€ TTC, subventions : 66 800 €.